

# QUELLES MISSIONS ET QUELLE ORGANISATION DE L'ÉTAT DANS LES TERRITOIRES ?

Décentralisation, déconcentration et restructurations territoriales des administrations d'État, multiplication des agences, création d'autorités administratives indépendantes (AAI), construction européenne participent des mutations des prérogatives et de l'organisation des collectivités locales et de l'État. La crise et ses prolongements fragilisent la cohésion sociale et territoriale. Face à l'incapacité des marchés financiers à s'autoréguler et à réguler les rapports humains, la légitimité interventionniste de l'État est confortée ébranlant les concepts « moins d'État » ou « État minimum ». Engagée en 2007 pour réduire les dépenses publiques, la révision générale des politiques publiques (RGPP) conduit à redéfinir des priorités en termes de solidarité et d'équilibre des territoires.

Ces évolutions impactent les relations entre État et collectivités locales, engendrent des tensions, nuisent parfois à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique. De plus, une méfiance perdue à l'égard de l'État et des institutions publiques.

Sont interrogées les missions et l'organisation de l'État, sa capacité et celle de la puissance publique, à contribuer au développement durable des territoires et à fédérer autour d'un projet de société articulant progrès social, économique et environnemental.

Les préconisations tendent à redonner à l'État et à la puissance publique les moyens d'une vision prospective ainsi que des leviers pour déployer et territorialiser des politiques répondant à l'intérêt général, adossées à des services publics confortés. Elles appellent à consolider un État unitaire et décentralisé et à favoriser une meilleure appropriation de la construction européenne. Elles notent la nécessité de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires et d'une refondation sociale promouvant développement humain durable, cohésion sociale et territoriale. Elles soulignent l'intérêt de fortifier la légitimité de la décision publique par la construction d'une « démocratie élaboratrice ». L'accent est mis sur le renforcement de l'évaluation des politiques nationales et de leur déploiement territorial pour la détermination des moyens humains et financiers de l'action publique et de son adaptabilité continue. En ce sens, une « suspension temporaire de l'application de la RGPP » est recommandée.

**Territoire** : Espace géographique dont les frontières, les périmètres ne sont pas immuables ; dans lequel vivent et travaillent des femmes et des hommes ; où s'organisent les rapports sociaux et les forces productives sous l'influence de multiples acteurs.

**État** : Formes d'organisations politiques et juridiques d'une communauté de femmes et d'hommes.

**Puissance publique** : Ensemble des autorités publiques qui détiennent le pouvoir dont sont parties intégrantes les collectivités territoriales.



## Jacqueline DONEDDU

Fonctionnaire territoriale

Membre du groupe CGT

Membre de la section de l'aménagement durable des territoires

Membre suppléant de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

**Contact section** : [adt@lecese.fr](mailto:adt@lecese.fr) - tél. 01 44 43 62 52 - [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

**Contact rapporteur** : Jacqueline Doneddu - 06 88 68 35 52 - 01 30 32 60 22

[jacqueline.doneddu@lecese.fr](mailto:jacqueline.doneddu@lecese.fr)

## ↳ Opter pour un État visionnaire et développeur

- **Placer** l'intérêt général au cœur des interventions de l'État, garant des fondements du service public, prévoyant son avenir, son organisation et anticipant les investissements
- **Élaborer** une vision prospective de la société, organiser des conférences nationales et régionales de prospective
- **Faciliter** l'utilisation des fonds européens, viser une gestion de proximité

## ↳ Consolider un État unitaire et décentralisé en Europe

- **Respecter** les principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité, articuler égalité et adaptation territoriale de son traitement, renforcer les dispositifs territoriaux d'État de contrôle et de prévention, conserver un service public d'État d'ingénierie au service des collectivités
- **Reconnaître** le concours des collectivités locales à l'intérêt général, élargir les missions de l'État : animation, coordination des dynamiques et synergies locales ; pilotage d'une conférence collégiale de concertation régulière
- **Clarifier** les missions État/collectivités locales. Nouveau financement des dépenses de solidarité nationale. Élaborer des réponses concertées quant aux emprunts « toxiques »
- **Renforcer** la concertation et promouvoir le principe de subsidiarité pour élaborer droit communautaire et positions de l'État
- **Agir** pour une directive cadre des services d'intérêt général

## ↳ Instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires

- **Refonder** la fiscalité autour des valeurs d'égalité/citoyenneté/solidarité, en réhabilitant l'impôt progressif sur le revenu, une fiscalité plus juste, de nouvelles relations entre État et collectivités locales ; réappropriation des questions fiscales par la société
- **Créer** des synergies entre finances publiques et institutions financières, un pôle financier public et des fonds régionaux pour soutenir l'appareil productif et investir dans les territoires

## ↳ Tendre vers une refondation sociale

- **Évaluer** les politiques publiques au regard de critères de développement humain durable et d'accès aux droits fondamentaux, renforcer la cohésion sociale et territoriale
- **Viser** la résorption de la pauvreté, prendre en compte les avis du Conseil national de lutte contre l'exclusion, pallier les réductions des subventions européennes et de conseils généraux aux associations engagées auprès des plus démunis

## ↳ Construire une démocratie « élaboratrice »

- **Conforter** la démocratie représentative en favorisant sa représentation à l'image du corps électoral, l'accès aux jeunes et en généralisant la parité
- **Créer** des droits syndicaux interprofessionnels pour les syndicats de salariés
- **Déterminer** des critères d'éligibilité des associations au dialogue civil, dynamiser la Charte des engagements réciproques, promouvoir un statut de l'Association européenne

## ↳ Renforcer l'évaluation

- **Évaluer** privatisations et délégations de service public, avec réappropriation publique quand l'intérêt général le justifie, développer un rôle d'alerte et d'information quant aux risques de partenariats « publics privés »
- **Confier** au Parlement la conduite d'études d'impact en amont et aval des législations et réglementations, consulter la société civile
- **Élargir** les missions de l'État : évaluation des besoins dans les territoires pour déterminer les moyens humains et financiers à mobiliser
- **Suspendre** temporairement l'application de la Révision générale des politiques publiques pour conduire l'indispensable évaluation, associant notamment les collectivités territoriales, préalablement à une réorientation ; dispositifs publics transparents de suivi et d'évaluation
- **Examiner** la pertinence et les missions des agences de l'État et des Autorités administratives indépendantes, promouvoir l'éthique dans la nomination de leurs membres